

Assemblée annuelle des actionnaires de 2023

Le mardi 2 mai 2023, à 11 h 00 (HAR)

Assemblée uniquement virtuelle : www.virtualshareholdermeeting.com/IMO2023

Règles de conduite

- Le président a la responsabilité d'assurer le bon déroulement de l'assemblée annuelle, et il dispose des pouvoirs nécessaires à cette fin.
- Seuls les actionnaires à la date d'enregistrement ou les mandataires valides peuvent s'adresser à l'assemblée. Pour soumettre une question, veuillez vous connecter en suivant les instructions de la circulaire de sollicitation de procurations de gestion. Vous pouvez soumettre une question à tout moment jusqu'à ce que le président ferme la réunion en utilisant le champ « Poser une question » dans le portail Web.
- S'il vous plaît assurez-vous que les questions ou les commentaires pas plus de deux minutes de longueur, et ne posez qu'une seule question à la fois. Si vous avez d'autres questions et qu'il y a suffisamment de temps, vous serez de nouveau reconnu après que nous aurons entendu d'autres personnes. Les questions de plusieurs actionnaires sur le même sujet peuvent être combinées et répondues ensemble.
- Il pourrait ne pas être possible de répondre à toutes les questions lors de l'assemblée. Si c'est le cas ou si votre question relève d'une affaire personnelle, nous y répondrons en communiquant directement avec vous.
- Les questions que le président juge inacceptables, notamment celles qui sont qualifiées d'abusives, qui portent sur des griefs personnels ou qui ne se rapportent pas aux affaires de la compagnie, ne seront pas traitées.
- Toutes les questions et réponses fournies lors de l'assemblée seront affichées sur le site Web de la compagnie après la réunion, car elles font partie intégrante de la transcription.

Procédure de vote

Si vous avez déjà voté par procuration, vous n'avez pas besoin de voter par scrutin électronique. Cependant, si vous voulez modifier votre vote par procuration ou si vous n'avez pas transmis une procuration, un bulletin de vote sera disponible lors de l'assemblée. Une fois que vous aurez ouvert une session à l'assemblée virtuelle, vous recevrez automatiquement tous les bulletins de vote vous permettant d'exercer votre droit de vote.

Les actionnaires peuvent soumettre des questions avant l'assemblée en envoyant un courriel à investor.relations@esso.ca ou en choisissant une des options énoncées dans la circulaire de sollicitation de procurations. Pour obtenir d'autres informations et toute mise à jour au sujet de l'assemblée annuelle, visitez www.imperialoil.ca/fr-CA/Investors/Investor-relations. La web émission de l'assemblée annuelle sera accessible pendant un an sur le site Web de la compagnie, à l'adresse : www.imperialoil.ca/fr-CA/Investors/Investor-relations.

Les actionnaires présents à l'assemblée ont besoin d'une connexion Internet tout au long de l'assemblée. Si vous avez des problèmes techniques le jour de la réunion, veuillez communiquer avec Broadridge au 1-844-916-0609.

En raison des modifications apportées à la Loi sur la concurrence, ces informations archivées sont fournies uniquement à titre d'information historique et de consultation. Elles ne constituent pas une représentation active de L'Impériale. L'Impériale décline toute responsabilité quant à l'utilisation de ces informations et ne s'engage aucunement à mettre à jour ces informations, sauf si la loi

Ordre du jour

1. Statuts de l'assemblée
2. Nomination et élection des administrateurs
3. Renouvellement du mandat de l'auditeur
4. Proposition des actionnaires
5. Message du président (Brad Corson)
6. Période de questions et autres affaires
7. Rapport de l'agent des bulletins de vote
8. Conclusion